



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 20 juillet 2009***  
**D - 20090377**

***Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

## **Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

## **Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,  
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Avenant n° 10 à la convention d'exploitation passée avec la société anonyme d'économie mixte locale régaz. Réseaux gaz de bordeaux. Autorisation. Décision.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes d'une convention en date du 25 juillet 1991 et de ses avenants successifs, la Ville de Bordeaux loue à la S.A.E.M.L Régaz-Réseaux Gaz de Bordeaux, différents sites et immeubles communaux destinés à l'exploitation et au fonctionnement du service de distribution du gaz.

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du groupe scolaire Albert Thomas, la Ville souhaite reprendre possession de l'immeuble mitoyen situé 1 rue Auguin, 16 rue Albert Thomas, cadastré HV-17 et HV-16 pour partie.

La S.A.E.M.L Régaz-Réseaux Gaz de Bordeaux nous a fait part du départ des occupants des lieux au 1er juillet 2009.

Ce bien doit donc être soustrait de la convention et le loyer réduit du montant de sa valeur soit 52 861,95 € HT.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10 à la convention initiale.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN**  
Adjoint au Maire

**AVENANT N° 10 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION  
PASSEE AVEC LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE  
REGAZ - RESEAUX GAZ DE BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal de ladite Ville en date du reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée « La Ville »

**D'UNE PART,**

**ET**

La S.A.E.M.L Regaz – Réseaux Gaz de Bordeaux, représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe LE PICOLOT, habilité aux fins des présentes par une délibération prise par le Conseil d'Administration le

Ci-après dénommée « La S.A.E.M.L »

**D'AUTRE PART,**

**ONT EXPOSE CE QUI SUI**

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, par délibération en date des 19 novembre 1990 et 10 mai 1991, a décidé la constitution d'une S.A.E.M.L dans laquelle la Ville conserverait le pouvoir décisionnel.

Pour les besoins de l'exploitation, la Ville de Bordeaux a mis à la disposition de la S.A.E.M.L Gaz de Bordeaux devenu Regaz – Réseaux Gaz de Bordeaux par délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/09/2008, différentes propriétés communales.

La Ville a souhaité reprendre possession de l'une d'entre elles, située Rue Albert Thomas, angle Rue Auguin, dans le cadre de l'agrandissement du groupe scolaire mitoyen.

**CES FAITS EXPOSES, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

A compter du 1 juillet 2009, l'immeuble situé rue Albert Thomas et à l'angle de la rue Auguin, cadastré HV 17 et HV16 pour partie, est retiré de la liste des biens mis à la disposition de la S.A.E.M.L Regaz – Réseaux Gaz de Bordeaux.

### **ARTICLE 2 : PRIX DE LA LOCATION**

Le prix de la location est désormais arrêté à la somme de **981 579,60 HT €** à compter du 1 juillet 2009 déduction faite de la valeur locative de l'immeuble visé à l'article 1° soit 52 861,95 € HT.

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS**

Aucune autre modification n'est apportée à la convention du 25 juillet 1991.

### **ARTICLE 4 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes les parties font élection de domicile :

-Monsieur Alain JUPPE, ès qualités, en l'Hôtel de Ville de Bordeaux, Place Pey Berland à Bordeaux.

-Monsieur Philippe LE PICOTOT, ès qualités, en son siège social, 6 place Ravezies à Bordeaux.

Fait à BORDEAUX, en double exemplaire, le

Pour la Ville de Bordeaux Bordeaux	Pour la S.A.E.M.L Regaz – Réseaux Gaz de
Le Maire	Le Directeur Général
Alain JUPPE	Philippe LE PICOTOT